

# Règlement



La Dino'Run Istres est une course à obstacles organisée par l'Office Municipal des Sports d'Istres dans le cadre de de la manifestation « Faites du Sport d'Istres », qui se déroulera le dimanche 15 septembre 2019.

L'OMS d'Istres bénéficiera de partenariat logistique et d'encadrement de la ville d'Istres, de la Base Aérienne 125, du 25 RGA (Régiment du génie de l'Air) et des pompiers d'Istres.

Il est à noter que cette course s'effectuera sans chronométrage, sans classement, et non motorisée.

Le parcours proposé n'est pas labellisé, car ce n'est pas une course à obstacles affiliée à la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) mais un parcours d'ateliers ludiques.

## **Le Parcours** (Voir plan ci-joint)

Le parcours sera d'une distance de 3,250 km environ et parsemé de 24 ateliers ludiques. Le niveau de difficulté est indiqué pour chaque obstacle, au sein du dossier technique, un éducateur sportif est positionné pour indiquer ses difficultés et juger le cas échéant si le participant doit contourner l'obstacle.

## **Les conditions tarifaires et inscription**

La manifestation est payante de 5 à 15 €uros par participant selon l'âge ou la période d'inscription :

Pour les mineurs (10 à 17 ans) : 5€

Pour les adultes :

- Inscription avant le 2/09/2019 : 5€
- Inscription du 2 au 6/09/2019 : 8€
- Inscription du 7 au 11/09/2019 : 10€
- Inscriptions du 12 au 15/09 : 15€

Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles, à savoir 200 participants maximum par vague.

Les inscriptions s'effectuent obligatoirement par informatique sur un logiciel d'inscription en ligne afin de définir : les vagues et le nombre de personnes, les conditions d'inscriptions, la récupération des informations légales (acceptation du règlement, décharge du participant).

**Attention :** Pour un participant mineur âgé de 10 à 17 ans, l'inscription doit obligatoirement être effectuée par un parent ou un tuteur légal qui autorise le mineur à participer à la Dino'Run Istres et, déclare et garantit que celui-ci jouit d'un bon état de santé général.

Le parent ou tuteur légal autorise tout médecin à pratiquer une intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé du mineur.

### **Modalités de participation à la course :**

Tout participant doit impérativement être inscrit au préalable selon les modalités indiquées ci-dessus.

Les participants âgés de 10 à 13 ans doivent être accompagnés par un participant adulte. Tous les participants doivent récupérer leur pack avec un bracelet et un tee-shirt, sur présentation de leur billet et d'une pièce d'identité. Il est possible de faire retirer le pack par une autre personne à condition de fournir une copie du billet et de la pièce d'identité du participant.

Les départs des courses se feront devant le ponton situé à côté de l'Esplanade Charles De Gaulle », en plein cœur de la manifestation « Faites du Sport », par vagues de 200 personnes maximum avec des départs de 30 à 35 personnes toutes les 5 minutes.

6 vagues sont prévues sur la journée à 11h00, 13h00, 14h00, 15h00, 16h00 et 17h00.

1200 participants maximum sur la journée.

Les participants d'une vague seront regroupés dans une zone spécifique pour un échauffement collectif en musique dirigé par un éducateur sportif et animé par 1 DJ et 1 animateur micro, plus quelques surprises de mise en condition.

Pour chacune des 6 vagues l'accès à la zone de départ sera conditionné au port d'un bracelet d'une couleur spécifique à la vague concernée. Le Port de ce bracelet de la couleur de la vague est obligatoire.

### **Ravitaillement-collation**

Un ravitaillement est mis à disposition des participants sous forme de bouteilles d'eau et de compotes individuelles. Il sera positionné à mi-parcours tout en haut de l'Oppidum du Castellan.

### **Sécurité et secours**

- Un responsable du parcours – directeur de course : Il est chargé de la définition des obstacles et de l'étude des risques générés par ceux-ci, de la mise en place du parcours, de la supervision du montage éventuel des obstacles, du suivi de leurs contrôles lorsqu'il est requis. Il lui appartient de faire appel à toute personne ou organisme compétent lorsqu'il est nécessaire ou requis par le présent règlement.
- Un responsable des secours : chargé de la définition et de la coordination des moyens de secours, de la désignation des intervenants.
- Assistance médicale : 2 équipes sur place :
  - Une équipe de la Croix Rouge,
  - une équipe ETAPS titulaire du PSE1 avec oxygène et DSA.
- L'organisateur s'engage à posséder une assurance en responsabilité civile garantissant les dommages aux usagers et animateurs.

- Le participant reconnaît avoir pris connaissance de tous les risques liés à la pratique de cette course à obstacles, être apte à la pratique de la marche, de la course en terrain naturel et de la nage, et avoir pris toutes les mesures nécessaires afin de garantir au maximum son intégrité physique, dans la mesure où le parcours proposé sera adapté selon les critères d'inscription et certifié sécurisé par les autorités compétentes.
- Il appartient au participant de souscrire une assurance de responsabilité civile pour couvrir tout type de dommages matériels ou corporels causés à un tiers s'il n'est pas assuré par sa licence lorsqu'ils en possèdent une.
- Le participant s'engage à suivre les règles de conduite et de sécurité qui lui ont été données par l'organisateur.
- Le participant est le premier responsable de sa sécurité, et il a le devoir de porter assistance à tout autre participant si nécessaire.

### **Visiteurs et accompagnateurs libres**

L'Oppidum du Castellon sera ouvert au public pour visiter le Parc des dinosaures et pour encourager les participants de la manifestation.

### **Tenues vestimentaires et déguisements**

Une tenue adaptée aux courses à pied ou à la marche est fortement conseillée, à savoir : chaussures de sport, tee-shirt près du corps, short et tenue de rechange.

Il est fortement déconseillé de porter des bijoux (bagues, colliers, boucles d'oreille, ...) et tout autre objet faisant encourir des risques d'accident ou de blessures aux participants.

Les déguisements seront les bienvenus.

### **Respect de l'environnement**

Il est impératif de respecter le site, les autres participants, le public, l'environnement naturel et le Parc Dinosaur' Istres sur lequel la course repose.

### **Intempéries-annulation d'épreuve- modification-report**

L'organisation se réserve le droit d'annuler la course en cas de force majeure. Elle se donne le droit de modifier également le parcours pour des raisons de sécurité ou de mauvaises conditions météorologiques.

### **Droit à l'image**

En s'inscrivant à la « Dino'Run Istres » chaque participant autorise l'organisateur à utiliser et exploiter les photos et vidéos, en totalité, prises pendant la manifestation, à des fins commerciales et promotionnelles.

L'Office Municipal des Sports d'Istres, organisateur de « Dino'Run Istres »